

The book cover features a complex, layered illustration. At the top, a black and white woodcut-style scene depicts a man in a top hat and a woman in a bonnet standing on a platform, possibly a train or a stage, with heavy chains hanging from above. This scene is overlaid on a background of large, stylized, red and black abstract shapes that resemble calligraphic or decorative motifs. The overall aesthetic is a blend of historical illustration and modern graphic design.

Christian Chevandier

La guerre du travail

DE LA CRISE
À LA CROISSANCE

T E X T E S C H O I S I S

Belin:

La guerre du travail

TEXTES CHOISIS
Une collection dirigée par Martine Allaire

Conception couverture : Offparis.fr

Illustration de couverture : Mines d'Anzin, 1847. *L'Illustration*, 2 janvier 1847. © De Agostini/
Biblioteca Ambrosiana/GettyImages

Relecture-corrrection : Annie Rage

Le code de la propriété intellectuelle n'autorise que «les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective» [article L. 122-5]; il autorise également les courtes citations effectuées dans un but d'exemple ou d'illustration. En revanche «toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite» [article L. 122-4]. La loi 95-4 du 3 janvier 1994 a confié au C.F.C. (Centre français de l'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands Augustins, 75006 Paris), l'exclusivité de la gestion du droit de reprographie. Toute photocopie d'œuvres protégées, exécutée sans son accord préalable, constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

© Éditions Belin/Humensis, 2017
170 bis, boulevard du Montparnasse, 75680 Paris cedex 14
ISBN 978-2-410-01215-6

Christian Chevandier

La guerre du travail
De la crise à la croissance

Belin:

*À la mémoire de Lucien et Maurice,
en usine à 14 ans et qui ont traversé ces années-là
pourvus de leurs CAP d'ajusteur.*

*À la mémoire de Suzanne et à Henriette,
qui ne sont pas allées travailler au bureau le jour
de leurs 18 ans parce que c'était dimanche.*

INTRODUCTION

Cela fait un demi-siècle que la question du travail est régulièrement au centre des débats politiques. De la réduction du temps de labeur comme facteur de résorption du chômage à la mise en avant de la « valeur travail », un des thèmes de campagne de Nicolas Sarkozy en 2007, d'une élection à l'autre, propositions et analyses soulignent la considération accordée à la question. Même en dehors des périodes électorales, les modifications de la législation du travail sont cause de conflit social à la fin du quinquennat de François Hollande et sujet à polémique au début de celui d'Emmanuel Macron. Par son rôle fondateur dans la protection sociale et pour les revenus de la plus grande partie de la population, le travail structure la société. Les réflexions des années 1968 sur le travail aliénant ont vite cédé la place à la « fin du travail »,

titre d'un ouvrage paru à la fin du XX^e siècle dans lequel le prospectiviste américain Jeremy Rifkin expliquait comment les progrès de la productivité devraient supprimer la plupart des emplois, ne préservant que ceux, rares et très qualifiés, des « manipulateurs de symboles¹ ». Dans les années 2010, les controverses sur un revenu ne relevant ni de prestations sociales, ni du travail, ni du capital, s'inscrivent dans leur continuité. Or, le travail tel que nous le vivons, tout comme son contexte culturel et social ont un passé. Dans le discours d'investiture du président François Mitterrand en 1981, un passage écrit par le philosophe Régis Debray caractérisait son élection comme une troisième étape après le Front populaire et la Libération, les années 1930-1950 ayant indubitablement, dans ce domaine, joué un rôle essentiel. C'est l'objet de ce livre, choisir des textes fondamentaux pour comprendre le rôle du travail dans la société française de ces deux décennies.

Mais un écueil apparaît très vite. L'on sait que le régime de la collaboration a substitué le triptyque « Travail, Famille, Patrie » à la devise de la République. C'est d'ailleurs communément, par un indéniable anachronisme, reproché à quiconque tente de souligner l'importance du travail. Vichy, mis en place dans le cadre de l'occupation allemande, est l'objet d'une réprobation qui, tout en étant fort justifiée pour sa politique antisémite et sa politique de collaboration, ne doit pas empêcher d'analyser les autres mesures. Certaines, comme la réforme hospitalière

de décembre 1941 et celle de la police au premier semestre 1941, avaient été préparées par des débats parlementaires sous la III^e République. Dans le domaine qui nous préoccupe, l'historien Marc Ferro, résistant à 20 ans, maquisard dans le Vercors et parmi les libérateurs de Grenoble et de Lyon, écrit plus de trente ans après : « À la suite de Jacques Julliard, on observe que c'est peut-être la Charte du travail qui fut à l'origine du plus grand nombre d'innovations du régime qui lui survécurent... Rappelons, dans la législation sociale ultérieure, la création des comités d'entreprise, la notion de salaire minimal, les zones de salaires, autant de pratiques et de novations qui apparurent en 1941 et s'élargirent dans l'œuvre sociale de la IV^e République². »

Autre enjeu, celui d'une lutte de mémoire entre classes sociales. L'histoire des petits patrons, voire des travailleurs dits « indépendants » (sans compagnon sous leur direction), artisans et commerçants, a aussi souffert de l'intérêt porté soit au monde des salariés, soit à celui des grandes entreprises. Ce groupe social est méprisé de longue date, par rapport aux ouvriers, qui seraient les seuls vrais travailleurs, ou par rapport aux grands patrons, qui seraient les seuls vrais entrepreneurs. Singulier destin lorsque l'on pense aux canuts lyonnais, héros des révoltes ouvrières de 1831 et 1834 et qui étaient des petits patrons tisseurs, propriétaires des ateliers et des métiers à tisser, à la tête d'une équipe de compagnons et d'apprentis. La période 1930-1950 a été marquée pour les artisans et les commerçants par

les dégâts d'une crise à laquelle ils n'ont pas échappé, puis par l'accusation qui leur fut faite d'avoir été les premiers bénéficiaires du marché noir. Il faut attendre la fin des années 1980 pour que ces petits patrons et néanmoins travailleurs soient l'objet de recherches historiques³.

La question est aussi celle du rôle de l'histoire et d'une appréhension des enjeux du passé. Pour ne prendre qu'un exemple, les journaux lyonnais ont annoncé en 2013 la destruction du stade Marius-Berliet. Or, construit par des ouvriers bénévoles travaillant pendant leurs congés sur un terrain de l'entreprise sous séquestre après la Libération, il n'a pas toujours porté ce nom. Il a d'abord été baptisé «stade Auguste-Delaune» du nom d'un métallurgiste communiste, coureur à pied très actif dans la Fédération sportive du travail dont il a été secrétaire général, résistant mort des suites des tortures infligées par la police allemande à laquelle la police française l'avait remis (ce qui n'est pas secondaire dans un contexte où il était reproché à certains patrons d'avoir dénoncé des résistants). L'équipement sportif est devenu «stade des Sports» lorsque la famille Berliet récupéra l'usine, puis «stade Marius-Berliet» un peu plus tard. Arrêté le 4 septembre 1944, le vieil industriel lyonnais avait été condamné à deux ans de prison en 1946, assigné à résidence à Cannes où il est mort en 1949. Au XXI^e siècle, plusieurs établissements scolaires portent son nom et la mémoire de la gestion ouvrière a disparu.

Ce livre est donc consacré à l'histoire du travail dans les années 1930-1950. Elles furent celles d'une crise continue, ou plutôt d'une succession de crises. Il y eut d'abord «la crise», celle des années 1930, économique et sociale, qui commença un peu plus tard en France qu'aux États-Unis ou dans des pays européens dont l'économie leur était par trop liée. En des rythmes variés, elle dura jusqu'à la guerre. Puis la guerre, et l'Occupation ensuite, modifièrent sensiblement la nature du travail, ses conditions, les rapports sociaux qui le déterminent. La Libération constitua un nouveau bouleversement, qui a marqué la société française davantage sans doute que, dix mois plus tard, la fin de la guerre. Après, seulement, vint la croissance, ces «Trente Glorieuses» qui furent surtout, pour leurs acteurs, «Trente Laborieuses».

Les historiens anglophones distinguent *history of work*, une histoire sociale et culturelle des modalités du travail et de la vie des travailleurs, et *labour history*, histoire politique de ses mouvements sociaux et des organisations qui s'en réclament, syndicats et partis politiques se revendiquant d'un socialisme appréhendé au sens le plus large du terme : sociaux-démocrates, communistes, anarchistes. Le lecteur comprendra que cet ouvrage ne choisit pas entre ces deux options, parce qu'une approche trop clivée se révèle simplificatrice, que le sujet comme l'époque s'y prêtent mal, et que tout doit être pris en compte. Ainsi la troisième partie du livre ne se comprend-elle que si l'on a conscience de la

nature exceptionnelle de la Libération, dernier épisode révolutionnaire de l'histoire de France.

Histoire du travail ou histoire ouvrière ? Les ouvriers des usines sont-ils les seuls à devoir susciter l'attention du chercheur en sciences sociales ? Non, à l'évidence. Une approche se voulant marxiste a, notamment lors de ces deux décennies, mis en avant les ouvriers des grandes usines comme archétype du prolétariat, et au XXI^e siècle une certaine nostalgie se manifeste à propos d'une classe ouvrière qui n'est plus – nous pourrions le voir dans ce livre – ce qu'elle n'a jamais été. Mais, comme *worker* en anglais ou *Arbeiter* en allemand, le mot « ouvrier » (celui qui œuvre, qui travaille) a longtemps été synonyme de travailleur. À la fin des années 1880, le sculpteur Jules Dalou préparait ce qui devait être son chef-d'œuvre, le « monument aux Ouvriers », et ce ne sont pas seulement des ouvriers d'usine ou d'atelier mais des travailleurs de tous secteurs dont il a produit des esquisses : agriculteurs (sèmeur, faneuse, moissonneur), terrassier, porteuse de lait, casseur de pierres... Quant à Marx, dans *Le Capital*, il évoquait les employés de banque ou de commerce comme très proches des ouvriers d'usine, car l'extorsion de la plus-value ne se limite pas aux modalités de la production de marchandises.

La question s'est posée de savoir s'il serait pertinent d'inclure l'espace de l'Empire dans cette approche, parce que le grand succès du début des années 1930 fut l'Exposition coloniale du bois de Vincennes et qu'il était alors question de « la plus grande France ». L'hypothèse fut très vite abandonnée, tant il s'agissait de mondes

différents, par le type de production, les niveaux de qualification, les rapports entre les différentes populations (rurale et urbaine, d'origine européenne et autochtone, masculine et féminine), voire entre les colonies. Ce qui convient pour l'Algérie, au statut particulier dans l'espace colonial (et qui ne concernerait ni le Maroc ni la Tunisie), dont les travailleurs, quand bien même ils étaient tous français, avaient des statuts politiques différents⁴, ne s'applique point pour d'autres colonies. Le beau roman d'Ousmane Sembene, *Les Bouts de bois de Dieu*⁵, a pour toile de fond la grève des cheminots au Sénégal en 1947-1948, qui n'a eu que peu de points communs avec, ces mêmes années, celles de leurs collègues métropolitains⁶.

Comprendre le travail nécessite d'appréhender la société, de porter attention à une multitude de phénomènes. D'où le choix, ici, de multiplier les jeux d'échelles, d'observer au niveau du pays, d'un groupe professionnel, des confédérations syndicales, mais aussi d'un secteur d'activité, d'un village, d'une entreprise, voire d'un couple ou d'un individu⁷. Cette pluralité d'approches permet seule de comprendre le travail et autorise les mises en perspective : il est rare que soient reliés des phénomènes pourtant proches. Pour ne prendre qu'un exemple, antérieur à l'époque étudiée, la loi Astier de 1919 qui crée le certificat d'aptitude professionnelle est contemporaine à l'institution en 1922 du brevet de capacité professionnelle qui donne droit au titre d'infirmière diplômée d'État, et ces réformes ne se comprennent que si elles sont situées

dans la dynamique sociale des lendemains de la Grande Guerre⁸. Mais, en dépit d'une volonté affirmée de prendre en compte l'ensemble des activités laborieuses, sans oublier celles qui relèvent de la fonction régaliennne de l'État, et parce que le sujet concerne l'ensemble de la société et se présente un peu comme une histoire sociale de la France, cet ouvrage ne saurait prétendre à une impossible exhaustivité. Rien ici donc sur l'évolution des métiers du cinéma alors que tout a changé entre le tournage en 1930 de *Sous les toits de Paris*, premier film parlant de René Clair, et celui de *La Beauté du diable* en 1950, qu'il tourne encore en noir et blanc alors que la couleur se généralise. Rien non plus sur les marins, presque 200 000 à la veille d'une guerre qui a bouleversé leurs conditions de vie et d'exercice professionnel. Là aussi, un jeu d'échelles s'imposerait, si l'on pense qu'il y avait alors dans le petit port normand de Fécamp 1 840 marins-pêcheurs et 389 marins navigant au commerce⁹.

L'intérêt porté au comportement des groupes sociaux ou professionnels sous l'Occupation, aux mouvements sociaux, à la gestion du chômage, correspond aux préoccupations du temps présent. Pourtant, dans les années 1970, au moment où l'autogestion pouvait sembler une perspective, la mémoire des expériences de gestion ouvrière à la Libération n'a pas été réactivée, les ouvrages à leur propos ne furent publiés qu'un peu plus tard. Le livre de Marcel Peyrenet sur le cas de Berliet n'est paru qu'en 1980. Plusieurs articles à propos des diverses expériences ont été publiés au début des

années 1980 et un colloque sur les nationalisations de la Libération s'est tenu en 1984, puis il a fallu attendre trois ans avant la publication de ses actes. Quant aux travaux de Robert Mencherini sur la région marseillaise, son premier ouvrage sur ce thème est paru en 1994. C'est donc, avec l'arrivée de la gauche au pouvoir et surtout le revirement de sa politique économique en 1983, lorsque l'autogestion n'était désormais plus à l'ordre du jour, que l'on a commencé à penser historiquement ces expériences.

Le présent livre est au croisement de deux bibliographies. Celle, d'abord, de l'histoire du travail, et celle des années 1930 et 1940, desquelles les travaux sur la guerre et l'Occupation émergent comme un très solide bloc. De la première, un bilan historiographique et bibliographique établi à la fin du XX^e siècle¹⁰ peut être actualisé, au moins en termes de méthodologie et d'épistémologie par un ouvrage tiré d'un colloque qui a regroupé en 2006 historiens et praticiens d'autres sciences sociales¹¹. Dans ce domaine, ces derniers ont une place prépondérante depuis les enquêtes du docteur Villermé sous la monarchie de Juillet¹². Quant à la France en guerre, mais aussi celle des années 1930 puis de la Libération, elle a donné lieu à de nombreuses publications.

Rares furent, dans un premier temps, les historiens du travail et des travailleurs à s'aventurer jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, voire la Grande Guerre, ce qu'expliquent notamment les difficultés d'accès aux sources mais aussi l'impression que le passé récent était

le domaine de la sociologie ou des sciences politiques. Dans les années 1970, les historiens ont pu mettre à profit la pratique, empruntée aux ethnologues, du recueil de sources orales, tout en les analysant avec les méthodes ordinaires de la science historique. La sociologie a été ensuite fort précieuse aux historiens qui se penchent sur le travail, pour ses méthodes bien sûr et comme productrice de sources, mais les décennies ici étudiées sont antérieures aux grands moments de la sociologie du travail, si riche pour la seconde moitié du ^{XX}^e siècle¹³. C'est alors qu'une deuxième vague de « grandes thèses » prend en compte les années 1930-1950, souvent en une approche plus large ; celles de Mathilde Dubesset, Jean-Paul Burdy et Michèle Zancarini-Fournel permettent, en étudiant les travailleurs (dont singulièrement les travailleuses) de la région stéphanoise, de bien connaître le monde ouvrier en France de la première moitié du siècle. Puis, peut-être parce que ces années semblaient relever d'autres problématiques, sans doute parce que le recueil des sources orales par des entretiens avait constitué une part importante du matériau de ces historiens, les recherches concernant le travail et les travailleurs au ^{XX}^e siècle se portent à partir des années 1990 plus communément sur la seconde moitié du siècle. Les travailleuses notamment sont l'objet de recherches plus nombreuses¹⁴. Mais les travaux ne délaissent pas le milieu du siècle : la connaissance du sort des travailleurs indochinois en métropole pendant la Seconde Guerre mondiale doit énormément à la thèse de Liêm-Khê Luguern soutenue en 2014¹⁵,

quand bien même quelques travaux antérieurs, dont une thèse de droit de 1946 et un mémoire de l'École nationale de la France d'outre-mer de 1945, nous en avaient livré la trame. Signalons aussi que les aspects juridiques et réglementaires du travail lors de ces deux décennies, et particulièrement sous le régime de Vichy, ont été étudiés par l'historien du droit Jean-Pierre Le Crom¹⁶.

Dans un domaine comme le travail, il est logique que les historiens évitent de mener des recherches solitaires, d'autant que les travaux coordonnés se révèlent fort féconds. Trois « institutions » jouent un rôle crucial dans cette histoire. Il y a d'abord le Centre d'histoire des mouvements sociaux et du syndicalisme (devenu en 1999 Centre d'histoire sociale du XX^e siècle), à l'université Paris-I, ainsi que la revue *Le Mouvement social* qui a publié deux numéros au cœur de notre problématique, « Syndicalismes sous Vichy » et « Pour une histoire sociale de la Résistance¹⁷ ». Le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, dont la rédaction est en cours depuis 1955, est communément dénommé le *Maitron*, du nom de son fondateur, Jean Maitron qui a notamment rédigé la notice consacrée à René Belin, le premier ministre du Travail de Vichy. Désormais en ligne, organisé en cinq périodes dont les deux dernières (1914-1940 et 1940-1968) correspondent au sujet du présent ouvrage, il propose des dizaines de milliers de notices biographiques.

C'est lors d'un colloque de la Fondation nationale des sciences politiques tenu en mars 1970 que le rôle

de René Belin au sein du gouvernement de Vichy a été étudié. Sur notre sujet, les rencontres entre chercheurs et les journées d'études n'ont pas été négligeables depuis le début du XXI^e siècle mais le colloque fondateur s'est tenu à Paris en 1992 et a fait le point sur l'état des recherches concernant «les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale», le mot «ouvrier» étant entendu dans son sens le plus large. En décembre 2001, un colloque a été organisé au musée-mémorial de Caen sur «la main-d'œuvre française exploitée par le III^e Reich», sujet peu abordé jusque-là puisqu'une seule synthèse, qui accordait une grande part à la vie des travailleurs en Allemagne, lui avait été consacrée trente ans plus tôt. En décembre 2005, l'université Paris-VIII et l'Institut d'histoire sociale de la CGT ont organisé au ministère du Travail un colloque qui a étudié le «syndicalisme dans la France occupée». Enfin, tenu pendant quatre jours à Dijon et à Besançon en 2006, un autre colloque a été consacré au «travail dans les entreprises en France sous l'Occupation», au programme plus vaste que ne le laisserait penser son intitulé (abordant ainsi le chômage comme le travail en Allemagne). Les actes de toutes ces manifestations scientifiques ont été publiés.

Les institutions de recherche et universitaires ont été elles aussi très actives dans ces manifestations. Ainsi, le groupement de recherches coordonnées (GRECO) 130055 du CNRS «Travail et travailleurs en France XIX^e-XX^e siècles», créé en mars 1982 et dirigé par Madeleine Rebérioux et Antoine Prost, a permis

à de nombreux chercheurs de travailler ensemble. Et le colloque de Dijon/Besançon a été organisé par le groupement de recherche (GDR) 2539 «Les Entreprises françaises sous l'Occupation», dirigé par Hervé Joly, qui entre 2002 et 2009 a produit un nombre considérable de connaissances sur l'économie des années noires¹⁸. Ce sont tous ces travaux et ceux dûment mentionnés dans ses différents chapitres qui ont permis la rédaction de ce livre.

L'histoire ne s'écrit qu'avec des sources, lues et interprétées de telle manière qu'elles puissent répondre aux questions que l'on se pose. Les bibliothèques, musées, centres d'archives ont recueilli des fonds qui permettent à l'historien de travailler. Sur un sujet pour lequel les autorités s'engagèrent fortement, les archives publiques sont précieuses. Les fonds des différents ministères forment les Archives nationales, et peuvent receler des documents sur le travail de leurs agents. Le ministère de la Production industrielle a aussi versé des cartons sur les séquestres de la Libération, sur les entreprises réquisitionnées et sur celles qui ont été nationalisées. Pour une histoire politique du travail et des travailleurs, les archives de la police recèlent des trésors que les historiens ont souvent mis à profit : série F7 des Archives nationales, série M des archives départementales¹⁹ (puis série W), archives de la préfecture de police de Paris, mais aussi, jusqu'à la réforme de 1941 qui a placé toutes les polices urbaines sous

l'autorité des préfets, les trop oubliées archives municipales, notamment leur série I.

La section des archives économiques des Archives nationales, fondée en 1949, est installée depuis 1993 dans l'ancienne usine textile Motte-Bossut, à Roubaix, et se dénomme depuis 2007 Archives nationales du monde du travail. Venant de fonds publics et de fonds privés (d'entreprises, de syndicats et d'associations), plus de trente-cinq kilomètres d'archives linéaires sont à la disposition des chercheurs et, comme le prévoit la loi depuis deux siècles, de tous les citoyens²⁰. C'est à Roubaix que peuvent, par exemple, être consultés les papiers de Jean-Marie Huret (24 cartons) et d'autres prêtres-ouvriers. Quant au « discours aux ouvriers, techniciens et patrons français », lu par Philippe Pétain à Saint-Étienne le 1^{er} mars 1941, il a été enregistré sur un disque 78 tours qui se trouve au sein d'une collection de 809 disques de discours et reportages de voyage dans les 71 caisses d'« objets ayant appartenu à l'ex-maréchal Pétain condamné à la confiscation générale de ses biens par arrêt de la Haute Cour de justice du 15 août 1945 ». Elles ont été confiées en juillet 1949 par la direction des Domaines du département de la Seine à la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) « du fait de leur caractère militaire et historique ».

Certaines institutions permettent la consultation de leurs archives en des centres spécifiques relevant d'un de leurs services, comme l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, la SNCF ou la RATP ; le statut

juridique de son fonds dépend de celui de l'institution et les modalités d'accès peuvent en être distinctes. Modifié par la loi sur les archives du 15 juillet 2008, le livre II du Code du patrimoine de 2004 regroupe les dispositions législatives qui s'appliquent aux archives. Les archives privées, ayant un statut juridique distinct, peuvent être conservées par des organisations ou des particuliers. Dans le cas des organisations syndicales, les pratiques diffèrent entre la CFDT, qui s'est dotée de services d'archives confédérales et interfédérales avec un personnel qualifié d'archivistes, et la CGT, dont les archives sont moins organisées et qui dépendent souvent des différents instituts d'histoire sociale de ses régions et de ses fédérations. D'autres institutions peuvent aussi mettre des documents à la disposition des chercheurs ; ainsi, la grève de Renault en avril-juin 1947 est mieux comprise en consultant les archives de la Société d'histoire du groupe Renault, notamment le fonds Pierre Lefauchaux, le P-DG de la régie, qui a gardé vingt-cinq comptes rendus de ses réunions (jusqu'à quatre dans la même journée) avec les syndicalistes mais aussi avec le président du Conseil.

Mais, parce que leurs paroles et leurs écrits sont rares, les premiers concernés se révèlent particulièrement intéressants. Trouver des récits du travail est plus difficile qu'on pourrait le croire. L'extrait du roman autobiographique de François Cavanna est exceptionnel, l'écrivain s'attardant sur la vie quotidienne et ses événements en ne décrivant que rarement un travail qui est la raison de sa présence en Allemagne. C'est

que, dans les milieux populaires, pour écrire, « il faut avoir vécu des choses éthiquement intéressantes, une histoire ne vaut d'être racontée que si elle a une valeur éthique²¹ ». Cela explique notamment que les autobiographies de ceux et celles qui pensent appartenir à l'élite, par ailleurs toujours enclins à estimer que leur vie est exceptionnelle, soient si communes, tandis que celles des milieux populaires, des hommes et des femmes qui travaillent, sont si rares. Et si précieuses : c'est pour cette richesse que le choix est ici explicite de présenter, en diverses modalités, plusieurs autobiographies. Mais combien de témoignages pourraient en relever ? Le texte sur les grèves sous l'Occupation est plus une déposition devant la justice qu'une autobiographie et par son existence même se révèle normatif : il relate ce qui n'aurait pas dû être tout en nous divulguant bien d'autres éléments.

Sur le fond, l'option a été prise de donner la parole aux travailleurs, hommes et femmes : on a tant reproché aux chercheurs ou aux écrivains publiant sur les milieux populaires de la leur confisquer. Quant au choix des documents, il convient de ne pas insister sur les textes officiels, normatifs donc trompeurs. Il est important de publier les accords du Perreux, toujours cités mais que l'on ne trouve qu'avec difficulté, et qui sont inintéressants, justement parce qu'ils sont inintéressants. En une démarche épistémologique, parce que c'est presque toute la société qui est concernée et que les sources sont de différentes factures, il faut varier la nature des documents²² tout en éliminant les images²³

INTRODUCTION

qui induisent un discours, alors que c'est autour de textes (synopsis et commentaires) que se créent les documents audiovisuels, actualités cinématographiques comme films de fiction²⁴. Le jeu d'échelles, de l'individu à l'institution, voire à la société tout entière, est un des ressorts de l'approche ; il révèle aussi ce qui apparaît comme essentiel, la place des femmes dans le monde du travail et le caractère presque socialement fondateur des mobilités. L'histoire du travail et des travailleurs qui est proposée ici est donc au plus près de ses acteurs.

PARTIE I

DANS LES ANNÉES 1930 :
CHÔMAGE ET GRÈVES

LA MAIN-D'ŒUVRE
AUX RECENSEMENTS
(1926-1954)

Les données¹ qui construisent le graphique présenté ci-dessous sont surtout celles de cinq recensements², ceux de 1926, 1931, 1936, 1946 et 1954, ce qui permet de faire le point avant la crise et après la reconstruction. Le recueil des données statistiques ayant changé après la Libération, ce sont des moyennes annuelles établies par l'INSEE qui font voir les dynamiques après les deux décennies examinées. La division de l'économie en trois secteurs date des années 1930. L'on regroupe dans le secteur primaire le recueil des biens matériels tirés de la nature : l'agriculture, l'exploitation de la forêt, la pêche, la chasse. Le secteur secondaire regroupe les activités de transformation de matières premières : l'industrie,

le bâtiment et les travaux publics, l'extraction et la production d'énergie. Le secteur tertiaire, longtemps défini par défaut, regroupe toutes les autres activités, marchandes ou non marchandes³. La distinction entre l'agriculture, l'industrie et ce qui ne relève ni de l'une, ni de l'autre a déjà établie, mais sans être théorisée comme opératoire. Cette nomenclature n'en est pas moins explicitement formulée en 1940 dans la première édition de *The Conditions of Economic Progress*⁴ par l'économiste anglais Colin Clark, enseignant en statistique à l'université de Cambridge avant de diriger le service d'économie du gouvernement d'un État australien. Il faut attendre vingt ans pour que la traduction soit publiée en France. Dans la préface à la seconde édition, l'auteur, dont la réflexion renvoie aux recherches d'un autre économiste, Allan George Barnard Fisher⁵, dit ne se donner comme ambition que de «fournir certaines informations de base». Mais cette typologie a pour principale fonction de conglo­mérer diverses activités afin, sans préjuger d'autres points communs, de mettre en perspective une dynamique où, pour divers phénomènes des économies développées, comme la création de richesses ou la structure de la main-d'œuvre, la primauté du secteur secondaire se substitue à celle du secteur primaire avant que ne lui succède celle du secteur tertiaire.

C'est également un économiste, Jean Fourastié, occupant depuis 1944 un poste important dans les organismes français chargés de la planification

(notamment au sein du Commissariat général au Plan à partir de sa création en 1946), qui introduit en France ces catégories, vite adoptées par l'Institut national de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer (INSEE) créé en avril 1947 pour reprendre les missions du Service national des statistiques (qui avait succédé en 1941 à la Statistique générale de France). Les secteurs de l'INSEE ne sont pas exactement ceux qu'a définis Colin Clark, qui range les activités d'extraction dans le secteur secondaire alors qu'elles sont classées dans le secteur primaire par l'INSEE, mais ils répondent à une même logique. Cependant, les premières ébauches manquent encore de subtilité et ce n'est qu'en 1954 que les commerçants et les artisans, qui pour beaucoup participent à la fois aux processus de production et aux processus d'échange, sont véritablement distingués dans les statistiques. L'intérêt que Jean Fourastié porte à cet outil d'analyse qu'est la classification correspond à une démarche prospective empreinte d'optimisme : il prédit en 1949 le passage d'un pénible travail industriel à des tâches centrées sur les hommes, proposant comme modèle les professions de l'enseignement et de la médecine⁶.

Depuis le début du XIX^e siècle, un dénombrement de la population a lieu tous les cinq ans, les années en « 1 » et en « 6 » ; leur précision, leur rigueur et le nombre de données prises en compte s'améliorent régulièrement et, croisés avec l'état civil, ils permettent d'élaborer des statistiques pour une approche très

étayée de l'histoire sociale de la population française. À partir de 1851, ils indiquent la profession et, dès 1906, le nom de l'entreprise, une 13^e colonne pour l'employeur s'ajoutant sur la liste nominative établie en mairie, qui en transmet un exemplaire à la préfecture, à la 12^e (profession) et aux précédentes (nom, prénom, année de naissance, nationalité, situation par rapport au chef de ménage, etc.). Pour la période qui nous intéresse, les recensements nominatifs effectués en 1931, 1936 et 1946 (la guerre a empêché celui de 1941, comme le conflit précédent n'avait pas permis celui de 1916) font connaître la composition de la main-d'œuvre. La nécessité d'une mise en perspective conduit à s'intéresser également à ceux de 1926 et 1954⁷ et à des données élaborées à partir de ceux-ci. Tous sont effectués par des bulletins individuels qui doivent être remplis à une date précise, une journée du mois de mars. Des employés municipaux, des facteurs des postes ou des vacataires recrutés par la mairie sont chargés de collecter ces données, tâche souvent peu aisée auprès d'une population où la maîtrise de l'écriture n'est pas parfaite. Depuis le début du XX^e siècle, des listes normatives précises permettent une rigueur accrue dans les collectes.

Les années de recensement se situent à des moments précis de l'histoire sociale et économique du travail. En 1926, l'Europe n'est pas tout à fait sortie du terrible conflit qui l'a bouleversée et, moins de dix ans après la fin de la guerre, ses effets sur la main-d'œuvre sont considérables : plus d'un million et demi d'hommes



Imprimé en France par Chirat – 42540 Saint-Just-la-Pendue

N° d'imprimeur : xxxx – Dépôt légal : octobre 2017

N° d'édition : 41001213-01